



Blocage de loyer.hlm habitations défectueux

Par **piwiit**, le **19/02/2013** à **14:53**

bonjour, je suis locataire d'un appartement en hlm. 6 étages. de plus en plus le bâtiment tombe en miette, tombe en ruine. ni le renforcer avec des poutres métalliques à l'extérieur. j'ai croisé qu'il y a danger pour les locataires, famille, enfants. les blocs de béton tombent. mais personne ne prend conscience du danger. donc je vous demande de bien vouloir m'aider ! je voudrais bloquer le loyer ! est-ce possible ! je voudrais avoir l'avis d'un professionnel du bâtiment ! le maire et aussi l'office des hlm (habitat 17) nous laissent comme si de rien n'était. je peux vous joindre des photos. j'ai interrogé un ouvrier qui pose l'armature métallique, il m'a bien répondu qu'il y avait bien danger. qui pourrait venir pour constater les dégâts ! cordialement

Par **cocotte1003**, le **19/02/2013** à **16:28**

Bonjour, non en France il est interdit de se faire justice soit même donc vous devez payer vos loyers sans quoi vous risquez au mieux la saisie au pire une demande d'expulsion. Voyez avec le service d'hygiène pour mettre en péril, cordialement

Par **Lag0**, le **19/02/2013** à **17:41**

Bonjour, ici, ce n'est pas le service d'hygiène qui est concerné mais directement le maire. il faut donc l'avertir de la situation et c'est ensuite son rôle de prendre un arrêté de péril, soit ordinaire, soit imminent selon le cas. Voir plus d'informations ici : <http://vosdroits.service-public.fr/F16104.xhtml>

Par **piwiit**, le **19/02/2013** à **19:08**

une autre question et merci de m'avoir répondu.merci.rnje suis en mobile home dans un camping depuis un mois.rnje recois ma premier loyer qui est de 420 euros pour 16 metres carré,eau electricité en plus.rndonc je demande le détail de mon electricité consommé pour mon premier mois ,j'en ai pour 97 euros. ,chauffage electrique,plaque de cuisson.rnje trouve cela tres chère.rnnous n'avons pas fait la relevé du compteur a mon arrivé.rnil m'on donner leurs chiffres,rien de plus.rnla responsable ma dit que cela ne dépend pas du camping,bizarre tout ca.rncomment vérifier tout ca!rnde plus je demande ma facture d'eau ,la somme est de 14 euros pour le mois de janvier.bizarre pas chère.rncurieux comme je suis ,je regarde donc a mon compteur d'eau qui se trouve en dessus du mobile home,et la je m'appercois que le compteur ne fonctionne plus ,qu'il est defectueux.donc j'analyse que leur facture d'eau est fausse.rntout doit etre faux.rnest ce que je porte plainte ou autre!rnje vous assure que j'en ai marre,plus confiance.rnj'ai des photos a l'appui.rncordialement

Par **piwiit**, le **19/02/2013** à **19:13**

j'ai appelé la mairie de la commune d'aytré ou se trouve les hlms. demarche pour ma mere qui y habite.rnil m'on envoyé voir habitat 17 et toujours sans reponse.ni l'un ni l'autre. !rnils se renvoyent la balle

Par **Lag0**, le **19/02/2013** à **19:55**

[citation]j'ai appelé la mairie[/citation]rnappeler ne sert à rien !rnIl faut envoyer une LRAR au maire pour l'avertir officiellement de la situation de dangerosité de l'immeuble.